

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020



Compte rendu affiché le **15 OCT. 2020**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 octobre 2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020_102

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

PISCINE MUNICIPALE -
RÉDUCTION DE TARIFS
SUITE À LA CRISE
SANITAIRE COVID19

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme CRESPIY, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GOYER, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, Mme BILLA, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI
Mme GUGLIELMI (par proc. à Mme MAINAND), Mme CROUZET (par proc. à M. THEVENOT), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), M. MANINI (par proc. à Mme CRESPIY), M. JOINT (par proc. à M. COUTURIER)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **15 OCT. 2020**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20201012-D2020-102-DE

Rapport de : Damien COUTURIER

Chaque année, la piscine municipale propose des animations à destination de tous les publics.

La fermeture de l'établissement en raison de la crise sanitaire du COVID19 a entraîné l'interruption de ces activités alors que les usagers ont payé une prestation sur l'année. Sont concernés, les cours de natation, d'aquaphobie, les séances d'aquagym, d'aquabike et les cours de familiarisation ou d'apprentissage de la nage pour les enfants.

Suite à la réouverture de l'établissement au début de l'été, seuls les cours d'aquagym ont pu être rattrapés.

Il est donc proposé aux usagers inscrits aux activités de la saison 2019-2020 n'ayant pu rattraper les cours et souhaitant renouveler leur inscription pour la saison 2020-2021, une réduction de 20 % sur le tarif annuel des activités.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER une réduction de 20 % sur le tarif annuel 2020 - 2021 des activités organisées par la Piscine municipale pour les usagers déjà inscrits aux activités de la saison 2019-2020 et n'ayant pu bénéficier des cours de rattrapage.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 15 OCT. 2020
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.